

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2010

L'an Deux Mille Dix, le quinze décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GARNIER Gérald, Maire.

Etaient présents : Mrs GARNIER Gérald, BENOIST Jack, BARRET Jean-Claude, LANGLOIS Thierry, LE BORGNE Christian, GINOLIN Alain, MARTIN Jean-Daniel, VAUDELLE Jacques, PROUTHEAU Hervé, Mmes ESTOUP Valérie, MAROLLE Rose, CHATENET Christine, MARIN Sylvie.

Absentes et excusées : M. VOISIN Serge (procuration à M. PROUTHEAU).

Secrétaire de séance : Madame ESTOUP Valérie.

Date de la convocation : **le 10 décembre 2010.**

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal est approuvé.

### **→ CONVENTION COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE VOISE :**

→ Monsieur le Maire lit un courrier de la Communauté de Communes du Val de Voise, concernant leur décision de prendre la compétence extrascolaire (accueil des enfants les mercredis et les vacances scolaires), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Cette dernière demande à la Commune de se prononcer sur cette compétence.

→ Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil Municipal vote :

- pour : 7 - abstention : 7

→ Suite à cette décision, le Conseil décide de voter pour la convention de mise à disposition des locaux (garderie, maison des associations, préau de l'école primaire, ainsi que la cantine) :

- pour : 8 - abstention : 6

→ Monsieur le Maire souligne que les enfants de Bailleau déjà inscrit à Terrasses et vallées seront pris en priorité et que le changement de Centre de loisirs sera définitif.

Monsieur le Maire précise que des jeux seront achetés par la Communauté de Communes du Val de Voise et qu'ils tourneront sur chaque site.

Monsieur le Maire informe que le personnel recruté sera en priorité celui du SIVOS en accord avec Monsieur LEMOINE.

Monsieur le Maire informe que les charges seront supportées par la Communauté de Communes et qu'une quote-part sera établie.

### **→ ACHAT : SITE DE LA GARE DE PONT :**

→ Monsieur le Maire informe le Conseil que SNCF souhaite vendre leur site, mais que RFF garderait ses lignes.

Le Conseil demande comment se fera le financement.

Monsieur le Maire répond que pour le moment il ne connaît pas le tarif de SNCF, mais qu'il faudra voir avec le budget 2011 et éventuellement voir pour faire un emprunt.

→ Monsieur BENOIST rappelle au Conseil que la vente de l'Hôtel de la Gare, comptant en recette 2010, sera reportée sur le budget 2011.

### **→ DEVIS : réfection borne incendie :**

→ Monsieur le Maire informe le Conseil que suite au passage de Monsieur GARCIA pour la vérification de bornes incendie, il a été noté qu'une borne était défectueuse.

Monsieur GARCIA a transmis un devis de l'entreprise P.C.S pour le changement de système de fermeture, pour un montant de 938.86 € TTC.  
Le Conseil décide de demander d'autres devis.

**→ PERSONNEL COMMUNAL - Régime indemnitaire pour l'année 2011 : délibération.**

→ Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide :

- de reconduire pour l'année 2011, le régime indemnitaire du personnel communal comme suit :
    - Personnel bénéficiaire : Filière administrative et technique  
Agents complets et Agents à temps non complets  
Agents titulaires et Agents stagiaires
    - Liste des primes attribuées :
      - Indemnité d'exercice des missions - I.E.M.
      - Indemnité d'Administration et de Technicité - I.A.T.
      - Indemnité horaires pour travaux supplémentaires - I.H.T.S.
- (sans changement pour la filière administrative, technique et la filière animation)  
Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2011

**→ INDEMNITE allouée aux Comptables du Trésor : délibération.**

→ Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide :

- d'attribuer au Receveur Municipal, pour l'année 2011 une indemnité de gestion égale à 50 % de son montant maximum.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire lit un courrier de l'A.P.E.B.A. qui a été distribué aux parents d'élèves, concernant la sécurité des enfants aux abords de l'école et de la Mairie.
  - Monsieur le Maire lit le courrier de Madame ESTOUP : - demande d'un marché sur Armenonville
    - don de Mme QUENTIN d'une calligraphie à exposer dans le bureau de la Mairie d'Armenonville.
- Le Conseil Municipal décide d'accepter la calligraphie et de se renseigner pour le marché.
- Madame CHATENET souligne le travail de Messieurs DESENFANT et LARCHER pour les décorations de Noël.
  - Monsieur le Maire informe que ses vœux auront lieu de Vendredi 7 janvier 2011.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur VAUDELLE demande qui est passé sur Pont lors de l'épisode neigeux, car sa voisine s'est plainte d'avoir un tas de neige devant sa porte.
- Monsieur LE BORGNE demande où en est le défibrillateur ?
- Madame ESTOUP demande pourquoi il n'y a pas de photo d'Armenonville dans l'agenda INFOCOM ?
- Madame MARIN demande de la part d'un habitant de la rue de l'ancienne gare, s'il est possible de faire un bateau pour que cette personne puisse sortir son véhicule ?
- Monsieur BENOIST demande de faire un courrier à l'habitant de l'angle de la rue de l'ancienne gare, afin qu'il stationne son véhicule ailleurs que dans le virage.
- Madame CHATENET demande s'il est possible de faire un « city stade » comme à Gallardon ou Coltainville. Le coût de revient est de 80 000€ dont 20 % sont subventionnés.

Monsieur le Maire répond qu'on va se renseigner.

Madame ESTOUP demande si la même chose pourrait être faite à Armenonville ?